



DECISION
concernant la reconduction anticipée du lot n° 2
"Acquisition de plantes vertes naturelles à forte
durabilité et à faible entretien" du marché n°
M004-H004000 relatif aux animations florales des
locaux de Limoges Métropole

N° 27797

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.533-2 et
L.532-10.

Vu la délibération n°2/2 du conseil communautaire du 27 avril 2020 relative à la délégation
d'attributions du conseil communautaire au Président.

Vu l'acte d'Engagement (AE) du marché n° 2024-H004000, et notamment son article
11 relatif à la durée de l'accord-cadre.

CONSIDERANT que le marché précédent, conclu sans montant annuel minimum et avec un
montant annuel maximum de 20 000 € HT pour la période initiale de 10 000 € HT pour
l'ensemble de la période de validité du marché, soit de 2020 à 2021, a été délivré par le décret n° 2017
BR ART 2024 JAN2020 pour une durée initiale d'un an à compter de sa date de
signature, et que la date de fin de validité du marché est fixée au 31/12/2021, la durée maximale de l'accord-
cadre, toutes périodes confondues, étant de 4 ans.

CONSIDERANT que le volume des commandes des prestations a été plus important que
l'ensemble des commandes effectuées au cours de l'année 2020, et donc, a conduit à
l'ajustement du montant maximum annuel du marché avec la fin de l'accord-cadre.

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article 52 de l'AE, le preneur adjudicateur peut, par
décret exprimant nécessairement le marché par anticipation en cas d'absence du montant
minimum annuel de la commande.

CONSIDERANT l'avis favorable émis par la Direction des Ressources Techniques de
Limoges Métropole quant à la reconduction anticipée de ce marché.

DECIDE

L'accord-cadre n° 2024-H004000 relatif aux animations florales des locaux de Limoges
Métropole - lot n° 2 "Acquisition de plantes vertes naturelles à forte durabilité et à faible
entretien" est reconduit par anticipation.

DÉCISION

Décision concernant la reconduction anticipée du lot n° 2 "Acquisition de plantes vertes naturelles à forte durabilité et à faible entretien" du marché n° 2024 M004 relatif aux animations florales des locaux de Limoges Métropole

1 DOCUMENT - Publié le 23 Janvier 2026



27797.pdf
(.pdf, 237,0 Ko)

 [TÉLÉCHARGER](#)